

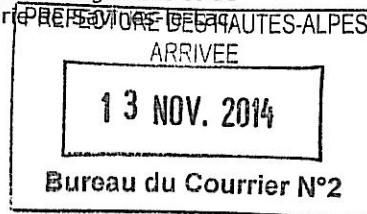


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014/33

**Objet : proposition de prorogation des DSP de gestion des ports publics compte tenu des nouveaux travaux d'aménagement**

L'an deux mille quatorze, le 5 novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Prunières, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.



### Séance du 5 novembre 2014

Date de convocation :  
Le 14 octobre 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents  
Vote(s) pour 11  
Vote(s) contre  
Abstention(s)

Secrétaire de séance :  
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président, **Mme Catherine SAUMONT** Vice-Présidente, **M. Christian DURAND**, Rapporteur du budget, **Mme Chantal EYMEOD** membre du bureau, **M. Jean BERNARD** membre du Bureau, **M. Henri ANDRJEVSKI** membre du bureau, **M. Marc AUDIER**, conseiller syndical suppléant de M. Gandois, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Robert FRAYSSINE**, conseiller syndical, **M. Daniel BOSQUET**, conseiller syndical suppléant de Mme GRENARD, **M Michel ROY**, conseiller syndical

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER  
Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités :

M. Bernard ADAM, CSLG, M. Daniel PROST, CDV 05, M. GAMBAUDO Maire de Prunières, M. Alain ZURBACH EDF, Mme Michele SCHILLING, Pays SUD, M. Laurent GROSGEORGES CCE.

Etaient excusés :

Mme Agnes PIGNATEL, Maire du Lauzet sur Ubaye, M. Gilles VOLLAIRE CG 05, M. Yvan CHAIX CG 05, Mme Monique ESTACHY Conseiller Syndical Suppléante, M. Richard SIRI Conseiller Syndical, M PONCET conseiller Syndical.

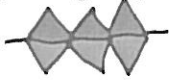
### Exposé des motifs :

Le Président rappelle qu'en février 2012 le comité syndical avait attribué la gestion des ports publics comme suit :

- La gestion du site portuaire de la Baie Saint-Michel (Commune de Chorges), à la Base Nautique de Plein Air de Chorges;
- La gestion du site portuaire de la Baie de Chanteloube (Commune de Chorges), au Club Nautique de Chanteloube;
- La gestion du site portuaire de la Baie du Planet (Commune de Prunières), au Club des Sports et Loisirs de la Gendarmerie ;
- La gestion du site portuaire de Port Saint-Pierre (Commune du Sauze du lac), à l'EURL Snack port St Pierre -

Cette période de délégation se termine le 31 décembre 2014.

Or, la programmation « ports propres » arrêtée par le comité syndical prévoit, dès cet hiver 2014-2015, l'installation de nouveaux équipements portuaires tels que trois stations d'avitaillement en



carburant sur ponton et une aire de carénage. Ces équipements demeurent étroitement liés à l'exploitation portuaire, objet de l'actuelle délégation de service public. Il semble nécessaire que les futures délégations puissent considérer la gestion de ces équipements dont la livraison pour l'été 2015 est très probable sans être absolument certaine. Dans ces conditions, le périmètre des délégations de service public 2015-2017 apparaît complexe à établir, d'autant que les modalités opérationnelles de gestion des nouveaux services portuaires ne sont pas encore définies (partenariat à établir avec des pétroliers, intervention partielle des gestionnaires portuaires ?...).

Au regard de ces motifs d'intérêt général, le Président propose donc de proroger d'un an les actuels contrats de délégation de service public portuaire et de prévoir une consultation sur la base d'un dossier de DSP plus étayé au cours du second semestre 2015.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté préfectoral du 3 octobre 2003 portant révision des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération 2012-07 du 17 février 2012 portant attribution des DSP pour la période 2012-2014,

**CONSIDERANT :**

- Les travaux d'aménagements « ports propres » raisonnablement prévus pour être fonctionnels en juin 2015,
- La gestion expérimentale qui pourrait opportunément en être faite,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical en date du 5 novembre 2014:**

- **DECIDE** de proroger les délégations de service public des ports comme suit :
  - La gestion du site portuaire de la Baie Saint-Michel (Commune de Chorges), à la Base Nautique de Plein Air de Chorges;
  - La gestion du site portuaire de la Baie de Chanteloube (Commune de Chorges), au Club Nautique de Chanteloube;
  - La gestion du site portuaire de la Baie du Planet (Commune de Prunières), au Club des Sports et Loisirs de la Gendarmerie ;
  - La gestion du site portuaire de Port Saint-Pierre (Commune du Sauze du lac), à l'EURL Snack port St Pierre -
- **INVITE** le Président à engager une nouvelle consultation au cours du 2ème semestre 2015.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président,**

**Victor BERENGUEL**

